

MAIRIE d'ALBUSSAC

Département de la Corrèze
19380



Tél. 05 55 28 61 48
Fax 05 55 28 30 55
e-mail : mairie@albussac.fr
site : www.albussac.fr

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 019-211900402-20250603-DE202543-DE



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2024

(Réunion du Conseil Municipal du 03.06.2025)

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

I – Les indicateurs descriptifs des services

Le nombre d'habitants de la commune est de 747 (d'après le dernier recensement de la population) auxquels se rajoutent les occupants des résidences secondaires, des gîtes ruraux, des hôtels... Le nombre de « foyers » d'Albussac est estimé à 447 ; à noter qu'une partie du territoire communal est desservi par le Syndicat BELLOVIC (Les 4 Routes, Leyx, Lafage, ...).

Le nombre de branchements au réseau communal s'élève à 347, dont 261 branchements permanents et 86 branchements saisonniers. A compter en supplément 18 branchements d'attente et 1 branchement de vente en gros (Syndicat intercommunal des eaux des 2 vallées).

1 – Les différents tarifs

Abonnement	127,00 €
Prix du m3 de 0 à 500 m3	1,75 €
Prix du m3 de 501 à 1.000 m3	1,55 €
A partir de 1.001 m3	1,35 €
Redevance A.E.A.G. captage & prélèvement /m3	0,1204 €
Redevance A.E.A.G. sur consommation d'eau potable /m3	0,32 € ****
Redevance A.E.A.G. pour performance réseaux eau potable /m3	0,07 €

(tarif de vente en gros : 1,45 €/m3)

**** Sont exonérés les élevages et les ventes en gros (à condition que soit installé un comptage spécifique).

La révision des tarifs se fait annuellement. A noter que, suite à une délibération du conseil municipal de la Corrèze en date du 30 janvier 2008 et, de l'arrêté du 6 août 2007, « le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, **40%** du coût du service pour une consommation de 120 m³ ».

Facturation du remplacement d'un compteur détruit par le gel ou par faute de l'utilisateur	150,00 €
Branchement d'attente	33,00 €
Frais de raccordement au réseau d'eau (maximum 50 m.)	600,00 €

2 – Coût pour 120 m³/an de consommation

Abonnement	127,00 €
Consommation 120 x 1,75	210,00 €
Red. A.E.A.G. captage 120 x 0,1204	14,45 €
Red. A.E.A.G. sur conso 120 x 0,32	38,40 €
Red. A.E.A.G. peform. 120 x 0,07	8,40 €
Total	398,25 €
	Soit 3,319 €/m ³

Année	1997	1998	1999	2000	2001
Coût pour 120 m ³	1,14 €	1,18 €	1,20 €	1,20 €	1,23 €

Année	2002	2003	2004	2005	2006
Coût pour 120 m ³	1,245 €	1,268 €	1,282 €	1,306 €	1,368

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Coût pour 120 m ³	1,44 €	1,50 €	1,61 €	1,72 €	1,91 €

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Coût pour 120 m ³	2,00 €	2,09 €	2,26 €	2,32 €	2,32 €

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Coût pour 120 m ³	2,39 €	2,517 €	2,596 €	2,735 €	2,88

Année	2022	2023	2024		
Coût pour 120 m ³	3,03 €	3,17 €	3,319		

3 – Consommation moyenne

La consommation totale de l'année 2024 est de 21.034 + 2.019 = 23.053 m³, y compris 1.048 m³ de vente en gros (Syndicat des Eaux des 2 vallées).

La consommation moyenne pour l'année 2024 peut se calculer de la manière suivante :

$$(23.053 - 1.048) / 347 = 63,42 \text{ m}^3.$$

Le même calcul pour les exercices précédents donne une consommation moyenne de :

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Consommation	125 m ³	127 m ³	127 m ³	120 m ³	108 m ³	109 m ³
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Consommation	126 m ³	114 m ³	121 m ³	115 m ³	109 m ³	112 m ³
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation	114 m ³	105 m ³	106 m ³	93 m ³	83 m ³	90 m ³
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation	87 m ³	88 m ³	90 m ³	85 m ³	89 m ³	84 m ³
Année	2021	2022	2023	2024		
Consommation	82 m ³	85 m ³	80 m ³	63 m ³		

II – Les indicateurs de performance

1 - Taux de conformité des prélèvements

En ce qui concerne la qualité de l'eau, les analyses d'eau révèlent la même anomalie sur 3 captages (Chantarel, Bedaine & Lafage) : le Ph est trop faible, ce qui définit une eau agressive (danger dans le cas de canalisations en plomb, ce qui n'est pas le cas sur le réseau).

Paramètres microbiologiques :

Synthèse de qualité des eaux pour l'année 2024 au niveau des indicateurs bactériologiques de risques pour la santé des consommateurs :

Nom du captage	Nombre de contrôles	% de conformité
Chantarel	14	100%
Bedaine	10	100%
Lachaud	10	100%
Madelbos	18	100%
Fontfrège	12	100%
Lafage	12	91%

Concernant les paramètres « Nitrates » et « Pesticides et métabolites pertinents », tous les prélèvements obtiennent la note A (très bonne qualité).

2 – Indicateurs techniques

Les points de prélèvement situés sur la commune d'Albussac sont au nombre de quatre

- Captage de Chantarel
- Captage de Bedaine
- Captage de Lafage
- Captage de Fontfrège.

Les périmètres de protection des captages d'eau potable de la Commune sont conformes.

A noter que des stations de pompage sont présentes à Bedaine, à Prézat et au village de Salgues (qui alimente le village du Madelbos). Un surpresseur fonctionne sur le réseau du village du Mas et sur celui de Prézat. Un système de désinfection au chlore est en fonctionnement à la station de pompage de Bedaine, aux réservoirs du Bourg et de Prézat.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le captage du Madelbos est totalement déconnecté : le village du Madelbos est désormais alimenté par le réseau d'eau potable de BELLOVIC via le village de Salgues, commune de Neuville.

Le village des Aiguilles de Roussanne est raccordé au réseau communal de Lagarde Enval.

Le raccordement du village de Laumond à BELLOVIC est effectif.

Suite à des problèmes bactériologiques répétés, le captage de Lachaud est totalement déconnecté et le village est raccordé au réseau d'eau de BELLOVIC depuis février 2019.

Acquisition d'eau auprès d'autres distributeurs :

	Commune de Lagarde-Enval – Village Aiguilles Roussanne		BELLOVIC – du Village Madelbos		BELLOVIC – de Village Laumont		BELLOVIC – de Village Lachaud	
	m3 facturés	Prix du m3 TTC	m3 facturés	Prix du m3 TTC	m3 facturés	Prix du m3 TTC	m3 facturés	Prix du m3 TTC
2014	152	0,98 €	157	1,11 €	0			
2015	166	0,98 €	3.965	1,06 €	0			
2016	173	0,98 €	3.962	1,05 €	0			
2017	179	0,98 €	3.795	1,11 €	76	2,11 €		
2018	165	0,98 €	3.431	1,12 €	161	2,12 €		
2019			3.753	1,13 €	253	1,13 €		1,13 €
2020	172	1,02 €	3.548	1,15 €	261	1,15 €	2.050	1,15 €
2021	181	1,02 €	3.602	1,16 €	230	1,16 €	762	1,16 €
2022	233	1,16 €	4.550	1,20 €	341	1,20 €	792	1,20 €
2023	94	1,26 €	6.101	1,18 €	258	1,18 €	1.011	1,15 €
2024	137	1,45 €	3.041	1,316 €	268	1,316 €	1.453	1,316 €

3 – Etat de la dette

Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01.01.2024	Annuité Exercice 2024	Dont		Capital restant dû au 31.12.2024
			Intérêts	capital	
512.000,00 €	484.672,00 €	21.325,55 €	14.584,62 €	6.740,93 €	477.931,07 €

4 – Montant des abandons de créance

Admission en non-valeur au cours de l'exercice 2024 : zéro

5 – Règlement

Depuis l'exercice 2024, les abonnés ont possibilité de régler leur facture par mensualisation : à ce jour, 30 abonnés ont souscrit à ce service.

6 – Travaux

Au cours de l'année 2024, les travaux suivants ont été réalisés :

- Renouvellement réseau Faurissou Jassat Bedenne et Interconnexion 149.959,69 € TTC
- Extension réseau (secteur Pré des Ecoles) 8.092,06 € TTC.

Les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2025 sont :

- Etude diagnostic schéma directeur : 15.912,00 € TTC
- Acquisition compteurs et travaux divers 14.100,00 € TTC
- Sectorisation groupement de commandes 87.781,00 € TTC
- Château d'eau Prézat 39.516,00 € TTC.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**I – Les indicateurs descriptifs des services**

Le nombre d'habitants de la commune est de 747 (d'après le dernier recensement de la population) auxquels se rajoutent les occupants des résidences secondaires, des gîtes ruraux, des hôtels... Le nombre de « foyers » d'Albussac est estimé à 447 ; les villages raccordés au réseau d'assainissement collectif sont :

- Le Bourg, Les Croisades, Le Mas, Malbuisson (en partie),
- Les Quatre Routes, Les Oliviers (en partie).

Le nombre de raccordements au réseau communal s'élève à 129, dont 109 raccordements permanents et 20 raccordements saisonniers. A compter en supplément, 7 branchements d'attente

1 – Les différents tarifs

Abonnement	108,00 €
Facturation m3 d'eau usée	1,36 €
Redevance A.E.A.G. performance systèmes d'assainiss collectif /m3	0,105 €
Frais de raccordement au réseau (maximum 50 m.)	600,00 €

Conformément à l'arrêté du 6 août 2007 et, suivant le même schéma expliqué ci-avant au niveau du service de l'eau, « le montant maximal de l'abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de 12 mois, tant pour l'eau que pour l'assainissement, 40% du coût du service pour une consommation de 120 m3 ».

2 – Coût pour 120 m3/an d'eau usée

Abonnement	108,00 €
Facturation m3 120 x 1,36 €	163,20 €
Red. A.E.A.G. performance systèmes assainissement collectif 120 x 0,105	12,60 €
Total	283,80 €
	Soit 2,365 €/m3

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Coût pour 120 m3	0,85 €	0,88 €	0,91 €	0,92 €	0,96 €	0,973 €
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Coût pour 120 m3	0,993 €	1,012 €	1,032 €	1,074 €	1,137 €	1,207 €
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Coût pour 120 m3	1,283 €	1,40 €	1,52 €	1,59 €	1,66 €	1,73 €
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Coût pour 120 m3	1,788 €	1,839 €	1,892 €	1,968 €	2,028 €	2,15 €
Année	2021	2022	2023	2024		
Coût pour 120 m3	2,24 €	2,34 €	2,45 €	2,365		

3 – Consommation moyenne

Pour 2024, les volumes facturés sont de $6.837 + 1.375 = 8.212$ m3.

A noter que le calcul pour les exercices précédents donne une consommation moyenne par branchement de :

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Consommation	87 m3	82 m3	93 m3	89 m3	80 m3	92 m3
Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Consommation	96 m3	98 m3	94 m3	95 m3	88 m3	88 m3
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Consommation	90 m3	94 m3	79 m3	74 m3	73 m3	76 m3
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation	73 m3	71 m3	69m3	56 m3	71 m3	74 m3
Année	2021	2022	2023	2024		
Consommation	74 m3	74 m3	67 m3	64 m3		

II – Les indicateurs de performance

I – Visites des stations

Le Laboratoire Départemental d'Analyses, dans le cadre de l'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE), effectue une visite annuelle sur chaque station.

Synthèse de la visite du 12 juin 2024 :

- **Le Bourg** : « La révision du schéma directeur d'assainissement est en cours.
 Les abords de la station sont entretenus correctement
 Prévoir le nettoyage de la revanche entre les deux bassins (arbres) (Rappel).
 Si le nettoyage de celle-ci ne peut se faire en toute sécurité, il sera nécessaire de faire appel à une entreprise spécialisée.
 A chaque passage sur la station, vérifier le bon écoulement entre les bassins et nettoyer les ouvrages de sortie si nécessaire.
 La prolifération des ragondins est maîtrisée. Continuez ainsi. »
- **Les Quatre Routes** : « L'entretien et l'exploitation de la station sont réalisés avec soins.
 Noter sur le cahier d'exploitation la rotation des filtres, les index des compteurs de bâchées et tous les dysfonctionnements observés sur l'installation.
 Prévoir la réhabilitation de la clôture.

Réseau :

La révision du schéma directeur d'assainissement est en cours.

Le nombre de bâchées en période de nappe basse et par temps sec est d'environ 3 par jour en moyenne. En période de pluie, le nombre de bâchées est très fortement augmenté (jusqu'à 15 bâchées jour) ce qui laisse supposer que le réseau est fortement impacté par les eaux météoriques. Afin d'optimiser le fonctionnement de la station, il est impératif de déconnecter au maximum les gouttières et avaloirs branchés au réseau.

Il est indispensable d'interdire l'accès au poste en clôturant l'enceinte (Rappel). Toutes les personnes intervenant au niveau du poste et notamment de l'armoire électrique doivent posséder une habilitation électrique. Fonctionnement général satisfaisant.

Station :

La mise en place d'un abri pour le matériel d'exploitation est à envisager. Très bon développement des roseaux.

Vérifier le bon fonctionnement de la chasse intermédiaire ou du compteur (nombre de bâchées anormalement faible). La mise en place de bouchon dévissable en bout de ligne d'alimentation des tuyaux du second étage permettrait un nettoyage biannuel des dits tuyaux (au printemps et après faucardage). »

2 – Indicateurs techniques

Le système utilisé au Bourg est un bassin de lagunage (réfection complète programmée).
 Le type d'épuration aux Quatre Routes est un filtre à sable planté de roseaux.

3 – Etat de la dette

Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01.01.2024	Annuité Exercice 2024	Dont		Capital restant dû au 31.12.2024
			Intérêts	capital	
132.000,00 €	58.742,92 €	9.867,46 €	2.660,58 €	7.206,88 €	51.536,04 €

4 – Montant des abandons de créance

Admission en non-valeur au cours de l'exercice 2024 : zéro.

5 – Règlement

Depuis l'exercice 2024, les abonnés ont possibilité de régler leur facture par mensualisation : à ce jour, 12 abonnés ont souscrit à ce service.

6 - Travaux

Au cours de l'année 2024 :

- Schéma d'assainissement 9.161,76 € TTC

Les projets suivants sont inscrits au budget 2025 :

- Schéma d'assainissement 31.841,00 € TTC
 - Extension réseaux : 31.632,00 € TTC
 - Etudes et travaux réhabilitation lagunes 360.000,00 € TTC.

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Par délibération du 19 septembre 2001, le Conseil Municipal a décidé la création du Service Public d'Assainissement Non Collectif .

Afin de protéger la salubrité publique, la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 impose aux collectivités d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement dans les zones relevant de l'assainissement non collectif (épuration des eaux usées sur la parcelle d'habitation). Les diagnostics de l'ensemble des installations existantes d'assainissement non collectif (289) ont été réalisés sur 4 années (entre les exercices 2006 et 2009). Une nouvelle série de diagnostics a été effectuée en 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette mission a été confiée au CPIE Corrèze.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le rythme de réalisation de contrôles des installations existantes est de 1/8^{ème} par année

Les indicateurs financiers

Désignation	Facturation totale	Tarif à la charge du particulier
Contrôle des nouvelles installations (contrôle conception & visite de bonne exécution)	220,00 €	220,00 €
Contre-visite supplémentaire (si nécessaire)	110,00 €	110,00 €
Contrôle des installations existantes	88,00 €	88,00 €
Diagnostic de l'existant (bien immobilier en vente dont le contrôle a plus de 3 ans)	99,00 €	99,00 €

A compter du 1^{er} janvier 2019, arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (délibération 2019/34 du 13/04/2019).

Bilan des contrôles

Désignation	Réalisés en 2024	Facturés aux particuliers en 2024
Contrôle des nouvelles installations (contrôle conception & visite de bonne exécution)	3	13
Contre-visite supplémentaire (si nécessaire)		
Contrôle des installations existantes	9	10
Diagnostic de l'existant (bien immobilier en vente dont le contrôle a plus de 3 ans)	6	5

Etablissement :
MAIRIE d'ALBUSSAC
Eau & assainissement
19380 ALBUSSAC

Comptable chargé du recouvrement :
TRÉSORERIE d'ARGENTAT
8, rue de la Françonnie
19400 ARGENTAT

Expéditeur : TRÉSORERIE ARGENTAT

Adresse de consommation :

M. XX
Le Bourg
19380 ALBUSSAC

Mme XX
Jassat
19380 ALBUSSAC

AVIS DES SOMMES A PAYER – SPECIMEN ROLE 2025 – CONSOMMATION 2024

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	Montant en Euros
Abonnement eau			127,00 €
Tranche de 0 à 500 m3	120 m3	1,75 €	210,00 €
Redevance AEAG captage & prélèvement	120 m3	0,1204 €	14,45 €
Redevance AEAG sur conso eau potable	120 m3	0,32 €	38,40 €
Redevance AEAG pour performance réseaux eau	120 m3	0,07 €	8,40 €
Abonnement assainissement			108,00 €
Facturation m3 d'eau usée	120 m3	1,36 €	163,20 €
Redevance AEAG pour performance systèmes assain	120 m3	0,105 €	12,60 €
EAU			398,25 €
ASSAINISSEMENT			283,80 €
TOTAL			682,05 €



ZONE DE DISTRIBUTION : MALBUISSON CHASTRUSSE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique insuffisante. Un traitement de désinfection permanent doit être mis en place.
Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).
A noter la présence naturelle de radon. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures à la norme, ne nécessitent pas de mesures immédiates, mais des actions de réduction de ces teneurs doivent être envisagées.

A

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LAFAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 66 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Limites et références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : **91 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : **5,1 mg/L**
Valeur maxi : **5,4 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **171**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2022**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2025

UDI 019004589

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Eau agressive

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : **6,03 unité pH**
Valeur maxi : **6,1 unité pH**

ALUMINIUM

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Eau agressive

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : **84,2 microS/cm**
Valeur maxi : **85,9 microS/cm**

RADON

Présence naturelle de radon

Gaz radioactif naturel issu de la dégradation de l'uranium présent dans le sol et les roches, notamment granitiques et volcaniques. Étant soluble, une partie du radon formé dans le sol peut se dissoudre dans l'eau souterraine. La référence de qualité est fixée à 100 Bq/L.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : **102 Bq/L**
Valeur maxi : **102 Bq/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : BEDAINE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BEDAINE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 223 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 9,65 mg/L Valeur maxi : 11 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 172 Valeur maxi : 0,005 microgramme/L Année prise en compte : 2021	

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
TEMPÉRATURE	Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
PLOMB	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,3 unité pH Valeur maxi : 6,5 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 97,9 microS/cm Valeur maxi : 105 microS/cm

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 06/03/2025

UDI 019000020

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHANTAREL

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes). Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHANTAREL. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 64 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A Bonne qualité. Références de qualité non respectées
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2022, 2023, 2024
NITRATES	A Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 1,33 mg/L Valeur maxi : 1,8 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	- Pas de données disponibles
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 6,26 unité pH Valeur maxi : 6,3 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 53,1 microS/cm Valeur maxi : 57,4 microS/cm

Édité le 06/03/2025

UDI 019000022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LACHAUD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Eau de qualité bactériologique satisfaisante.
Non conformités ponctuelles pour le paramètre conductivité.
Un dépassement du paramètre chlorure de vinyle monomère a été relevé. Un suivi de ce paramètre est mis en place et des actions correctives doivent être engagées par la Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE).

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 42 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2020, 2021, 2022, 2023, 2024

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 3,62 mg/L
Valeur maxi : 4,5 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 182
Valeur maxi : 0 microgramme/L

CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE (CVM)

A Dépassement de la limite : non représentatif de la totalité du réseau

Élément d'origine industrielle, provenant d'une migration dans l'eau à partir de certaines conduites en PVC fabriquées avant 1980 ou, plus rarement, d'une contamination de la ressource. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 8
Valeur moyenne : 0,366 microgramme/L
Valeur maxi : 1,2 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : 51
Valeur moyenne : 8,05 unité pH
Valeur maxi : 8,6 unité pH

ALUMINIUM

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 49
Valeur moyenne : 40,2 microgramme/L
Valeur maxi : 160 microgramme/L

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Dépassement ponctuel

Nombre de prélèvements : 51
Valeur moyenne : 218 microS/cm
Valeur maxi : 236 microS/cm

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 20/03/2025

UDI 019000024

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MADELBOS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau de bonne qualité physico-chimique.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 71 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

PARAMÈTRE	QUALITÉ	INDICATEUR
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		
Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024		
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		
Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 3,62 mg/L Valeur maxi : 4,5 mg/L		
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		
Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 182 Valeur maxi : 0 microgramme/L		

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	
Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 7,99 unité pH Valeur maxi : 8,6 unité pH	
ALUMINIUM	
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
Présence inférieure à la référence de qualité	
Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 50,2 microgramme/L Valeur maxi : 160 microgramme/L	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	
Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 219 microS/cm Valeur maxi : 227 microS/cm	

Édité le 06/03/2025

UDI 01900029

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : BOURG D'ALBUSSAC

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Eau agressive favorisant la corrosion des réseaux et pouvant conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, plomb).	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FONTFREGÉ, LAFAGE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 269 personnes sur 1 commune (ALBUSSAC). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE ALBUSSAC ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE ALBUSSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 4,9 mg/L Valeur maxi : 5,7 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 180 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH	Eau agressive
Evaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 6,57 unité pH Valeur maxi : 6,7 unité pH
ALUMINIUM	Pas de données disponibles
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	
CONDUCTIVITÉ À 25°C	Eau agressive
	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 69,5 microS/cm Valeur maxi : 72,3 microS/cm

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 06/03/2025

UDI 019000032

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

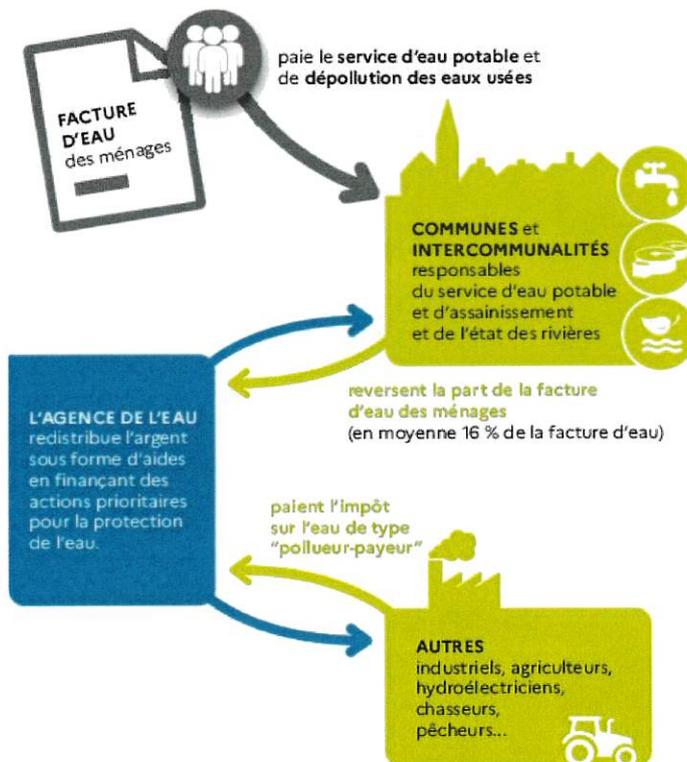
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros, dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 019-211900402-20250603-DE202543-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



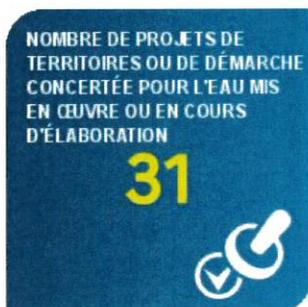
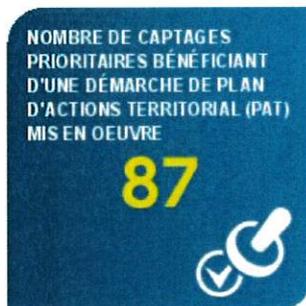
9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau



10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides)

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats éparés. C'est un bassin essentiellement rural, avec 2000 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 06/06/2025

Reçu en préfecture le 06/06/2025

Publié le

ID : 019-211900402-20250603-DE202543-DE

S²LOW

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 99 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 31 • 32 • 33 • 41 • 81)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

